

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 mai 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, P. Caumont, M.F. Davoult, J.L Fort, D. Guéville, C. Nocque, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, J.R. Delahaye, I. Hard, H. Hauchecorne, H. Leprévost, B. Letullier, G. Perocheau, A. Vanheel.

Etaient absents :

M. Taulin (pouvoir à M.F. Davoult), A. Coté (pouvoir à P. Caumont), A. Vasseur.

Secrétaire de Séance :

I. Hard.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – FONCTION D'ADJOINT

09.03.25

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a pris un arrêté municipal portant retrait de délégation de fonction à l'égard de Monsieur Jean-Luc FORT, 4^{ème} adjoint au maire chargé des affaires sociales et scolaires, en date du 18 mai 2009. Cet adjoint n'ayant plus de délégation du maire, le code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal se prononce sur son maintien dans ses fonctions d'adjoint. Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc FORT, qui fait part aux conseillers municipaux de son intention de donner sa démission en qualité d'adjoint et de rester membre de l'assemblée délibérante en tant que conseiller municipal. Sa lettre de démission devra être remise à Madame Le Maire puis acceptée par Monsieur Le Préfet. Il n'est donc pas procédé au vote pour le maintien de Monsieur Jean-Luc FORT dans ses fonctions de 4^{ème} adjoint sans délégation.

2 – DEMANDES DE SUBVENTION

* **ACQUISITION D'UNE SALEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

09.03.26

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux le projet d'achat d'une saleuse pour équiper le service technique, afin de pouvoir faire face aux intempéries hivernales de manière efficace. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour l'acquisition d'une saleuse pour le service technique. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

* **RÉHABILITATION DES CLASSES CM1-CM2 – PORTE ET FENÊTRES – 2^{ÈME} PARTIE**

09.03.27

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de réhabilitation des classes de CM1-CM2 concernant le remplacement de porte et fenêtres – 2^{ème} phase. En effet, le bâtiment est ancien et il est indispensable de changer les porte et fenêtres pour des raisons de sécurité, d'économie d'énergie et de confort. Une première partie a été réalisée en 2008, et il convient de continuer. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour la réhabilitation des classes de CM1-CM2 – porte et fenêtres. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

* **CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL**

09.03.28

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de construction de vestiaires pour le terrain de football. En effet, les vestiaires actuels sont désormais trop étroits et ne correspondent plus aux besoins du club de football de la commune, dont l'activité s'est

largement développée. Il est donc envisagé d'ajouter une construction de type modulaire de vestiaires et douches. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour la construction de vestiaires pour le terrain de football. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

* **CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LES COURTS DE TENNIS COUVERTS**

09.03.29

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de construction de vestiaires pour les courts de tennis couverts. En effet, ces courts couverts ont été mis en service en 2005. En raison du coût très important de ces travaux, des vestiaires n'ont pas pu être inclus au projet. Les joueurs utilisent donc actuellement les sanitaires du gymnase situé à quelques centaines de mètres. Il est cependant nécessaire de remédier aujourd'hui à cette absence de vestiaires attenants aux courts de tennis. Il est donc proposer d'ajouter une construction de type modulaire de sanitaires et douches. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour la construction de vestiaires pour les courts de tennis couverts. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

3 – FINANCES COMMUNALES

* **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE L'ESTUAIRE**

09.03.30

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de subvention déposée par le Président de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Estuaire. Ces jeunes participent régulièrement aux manifestations communales et méritent d'être encouragés. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Estuaire.

* **CONTRIBUTION COMMUNALE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA RÉGION DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC**

09.03.31

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale et de Gaz de la région de Saint Romain de Colbosc (SIERG) s'élève à 758,12 € pour l'exercice 2009. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2009 le montant de la participation au SIERG de la région de Saint Romain de Colbosc pour un montant de 758,12 €.

* **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION ET DE GAZ DE LA RÉGION DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC**

09.03.32

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le budget communal 2009 a été voté avant de connaître le montant définitif de la participation de la commune au Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale et de Gaz de la région de Saint Romain de Colbosc. Il est donc nécessaire d'ajuster ce montant fixé à 758,12 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** le transfert de crédits suivants en section de fonctionnement :

DÉPENSES

6554-7	Participation SIERG	+ 59,00 €
022	Dépenses imprévues	- 59,00 €

* **TARIF DES MANIFESTATIONS COMMUNALES**

09.03.33

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la prochaine manifestation communale, à savoir le vide-grenier, organisé le 14 juin 2009. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer le tarif des manifestations communales pour l'année 2009 à 5 €.

4 – VACATIONS FUNÉRAIRES

09.03.34

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires par les gardes champêtres (transports de corps, exhumation, translation, ré-inhumation), le maire doit fixer, par arrêté municipal, le montant des vacations, après avis du conseil municipal.

Ce montant doit être compris entre 20 € et 25 €, conformément à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire. Il est donc proposé de fixer le montant unitaire de la vacation funéraire à verser aux gardes champêtres à 20 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **émet** un avis favorable au montant de la vacation funéraire fixé à 20 €.

5 – CODAH : CONVENTION DE GESTION DES DÉCHETS

09.03.35

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la convention proposée par la CODAH pour l'organisation et les modalités techniques de gestion des déchets sur le territoire de la commune. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à signer la convention établie par la CODAH et définissant l'organisation et les modalités techniques et financières du service d'élimination des déchets sur le territoire de la commune de Saint Martin du Manoir.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Conformément à la délibération n° 08.03.21 du 27 mars 2008, portant délégation du conseil municipal, Madame Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la liste des marchés et contrats signés en vertu de cette délégation :

Objet	Société	Montant € T.T.C.
Assurance du parc automobile	AXA Assurances	1 646,54 €
Nettoyage des bâtiments communaux	GOM PROPRETE	5 791,03 €

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements de Madame Michèle LE ROUX, suite au décès de son époux, pour la marque de sympathie de la mairie.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des invitations reçues de la part de la famille GUEVILLE, pour le mariage d'Amandine et Benjamin, le 22 août 2009 ; de la part de la famille BEQUET, pour le mariage de Séverine et Benoît, le 29 août 2009.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la fusion de la Direction Départementale d'Équipement et de la Direction Départementale de l'Agriculture au 1^{er} janvier 2009. La nouvelle structure mise en place est la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Seine Maritime – DDEA 76 -.

La séance est levée à vingt deux heures.